

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 25/05/2021

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des Fêtes communale, 3 place de l'Église, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M. COUVIGNOU Rémi absent excusé, ayant donné pouvoir à Mme DOUBLET Bernadette et Mme RECOURCE Gaëlle absente excusée.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme TOMACHOW Virginie

Lecture du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2021 : Sans observation.

1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1.1 – Intercommunalité

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que chaque année le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) recense les travaux éventuels que pourrait prévoir la Commune. Ce dernier établit ensuite les conventions financières indiquant le coût de l'étude qui permettrait de chiffrer le coût des travaux envisagés. De ce fait, la commune a reçu deux conventions financières concernant des études de dissimulation de cabines hautes. Une première sur le hameau de Montgerin d'un montant de 1145.34 € dont 668.11 € à la charge de la Commune. Une deuxième sur le hameau d'Ogny, d'un montant de 1654.38 € dont 965.05 € à la charge de la Commune.

Délibération n° DA2021/5.7/03 – Etude de dissimulation du réseau électrique pour la suppression de cabine haute poste Montgerin n° 21S4007ERCH1 et cabine haute poste Ogny n° 21S4008ERCH

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de suppression de cabines hautes poste Ogny et poste Montgerin.

Vu le projet de dissimulation des réseaux en vue de la suppression de cabines hautes poste Ogny et Montgerin

Poste	Type Travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 30 %	Part Commune HT 70 %
Ogny	Basse Tension	1654.38 €	1378.65 €	275.73 €	413.60 €	965.05 €
Montgerin	Basse Tension	1145.34 €	954.45 €	190.89 €	286.34 €	668.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE , de ne pas entériner le projet de suppression des cabines hautes et de ne pas donner suite à l'étude proposée par le SDEY et son financement selon les termes de la convention financière.

Voté à 11 pour, 1 contre et une abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

2–FINANCES LOCALES

2.1 – Décisions budgétaires

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une erreur de 0,01 € figure au budget primitif sur la reprise de l'excédent section de fonctionnement. Il convient de voter une décision modificative pour enregistrer la régularisation.

Délibération n° DC2021/7.1/06 – Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE la modification budgétaire ci-dessous sur le budget Commune.

- + 0,01 € à l'article 002 [R.F] excédent fonctionnement
- + 0,01 € à l'article 615221 [D.F] Entretien bâtiment public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Marche Dinatoire sera de nouveau organisée par la Commune cette année et qu'elle aura lieu le Samedi 7Août 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Il explique que pour cette édition l'équipe souhaite solliciter le concours des restaurateurs du village ainsi que du boulanger. Une réunion préparatoire a été organisée entre le Maire et ses adjoints et ces professionnels pour exposer les besoins. Un devis sera présenté par l'Auberge pour la préparation de l'apéritif, Le Canard dans le Bocage fera une offre pour la préparation et le service du plat principal et le boulanger pour le dessert. (La Pizzeria Caorso n'étant pas disponible à cette date)

Délibération n° DA2021/7.1/07 – Tarifs Marche Dinatoire 2021

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la Marche Dinatoire prévue le 07 Août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs comme suit : 16 € pour les Adultes
 8 € pour les Enfants

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

3 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

3.1 – Politique de la ville-habitat-logement

Monsieur le Maire rappelle la délibération DC2020/8.5/02 validant le branchement propre électrique concernant la parcelle AA329 située rue du Bois d'Août à Montigny appartenant à l'époque à Mme BEURGAUD Marie-Madeleine. Mme BEURGAUD ayant vendu son terrain, il convient de prendre une nouvelle délibération au nom du propriétaire actuel.

Délibération n° DC2021/8.5/01 – Branchement propre électrique Terrain rue du Bois d'Août – Montigny appartenant à M. PIDOUX

Vu la délibération n° DC2020/8.5/02 validant le branchement propre électrique concernant la parcelle AA329 située rue du Bois d'Août à Montigny appartenant à l'époque à Mme BEURGAUD Marie-Madeleine,
Vu la vente de ce terrain à M. PIDOUX Adrien et le dépôt de son permis de construire n° PC8915121T0004.

Considérant que M. PIDOUX Adrien est d'accord pour prendre le coût de son branchement électrique à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME ET VALIDE que le raccordement électrique, de la parcelle AA329, rue du Bois d'Août à Montigny, faisant l'objet d'un permis de construire au nom de PIDOUX Adrien, devra être un branchement propre (de type branchement long) qui desservira uniquement cette parcelle et qu'aucun autre raccordement et/ou extension de réseau ne pourra se faire à partir du câble mis en place lors de cette extension ;

que tous frais et dépenses liés à ce raccordement électrique seront pris en charge par le pétitionnaire soit M. PIDOUX Adrien conformément à son engagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Voté à l'unanimité

4 – INFORMATIONS DU MAIRE

4.1 –Festivités du 14 Juillet organisées le 13 au soir

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réorganisation des festivités du 14 juillet le 13 au soir : Un apéritif républicain sera proposé aux habitants de la Commune, différents restaurateurs proposeront un stand d'alimentation, la buvette sera tenue par les Sapeurs-pompiers d'Egriselles-le-Bocage. La Commune souhaite que des jeux soient organisés ; la retraite aux flambeaux aura lieu ainsi que le feu d'artifice si la Commune arrive à trouver un artificier, M. GUERIN ne pouvant être disponible à cette date. Il faudrait également trouver une animation (concert ou autre) pendant le repas. Il n'y aura pas de bal après le feu d'artifice.

4.2 – Fête de la Musique – 21 juin

Monsieur le Maire questionne l'assemblée sur l'éventuelle organisation de la fête de la musique en collaboration avec les restaurateurs dans la Grande Rue. Le Conseil Municipal préfère attendre la fin des restrictions sanitaires du 30 juin pour organiser un apéro Concert, plutôt fin août, début septembre.

4.3 – Rallye Régional du Grand Sénonais

Un Rallye du Grand Sénonais se déroulera sur la Commune le samedi 20 novembre 2021. Cette épreuve serait constituée de deux secteurs chronométrés « Les Fonds de Brassy » et « Les Gaillards » sur parcours fermés. Trois passages

sont prévus entre 7 h et 19 h selon les créneaux horaires, à déterminer finement pour minimiser au mieux la restriction de circulation des riverains.

4.4 – Accès Mairie

Monsieur le Maire informe que la Commune est en attente de deux devis pour rendre le trottoir face à la Mairie accessible incluant la création d'une place de stationnement pour handicapé.

5 – QUESTIONS DIVERSES

5.1 – Commission accessibilité de la Communauté de Communes et Réunion Gendarmerie

Mme Ranaivoson déléguée donne compte-rendu de ces réunions

5.2 – Actions régulation des chats

Mme DEY informe que le sujet est en cours d'étude.

5.3 – Mutuelle de Santé

Mmes DOUBLET et FOUCHY demandent qu'une réunion avec le référent de l'Association ACTIOM soit prévue lors de la prochaine réunion de Conseil.

Séance levée à 22h50.

Le Maire, Christian Deschamps.